

Le Directeur général des services

## Monsieur Alain TETEDOIE

Directeur Caisse d'Allocations Familiales 193 Avenue de la Châtre 36000 CHATEAUROUX

Monsieur le Directeur,

Par courriel en date du 22 juin dernier, Madame Martine PATRON a saisi le Département via la plateforme *madada, fr* afin d'obtenir communication des éléments suivants :

- Statistiques annuelles des sorties du dispositif RSA avec les motifs, orientations, etc désagrégées (homme, femmes, ages, durée dans le dispositif) 2017, 2018 ou 2019 si disponible.
- tout document produit par vos services présentant un bilan des sanctions (motifs) prononcées à l'encontre de personnes allocataires du RSA en 2017, 2018 ou 2019.
- le règlement intérieur en vigueur de l'équipe pluridisciplinaire pour le RSA qui gère la question des sanctions.
- les mails reçus par le Président du Conseil Départemental ou l'un des Vice-Présidents concernant un récapitulatif des sanctions à l'encontre des personnes allocataires (hors données personnelles incriminant nommément des personnes.

En réponse à cette demande et conformément aux dispositions des articles L311-1 et suivants du code des Relations entre le Public et l'Administration, le Département a indiqué à l'intéressée par courriel en date du 16 juillet dernier que le seul document existant parmi ceux demandés était l'arrêté du Président du Conseil départemental portant règlement de fonctionnement des Equipes Pluridisciplinaires dans le cadre du RSA qui avait déjà fait l'objet d'une publication via la page du Département sur la plateforme ouverte de données publiques data.gouv.fr.

Suite à cette réponse, Madame PATRON a de nouveau saisi le Département afin de solliciter la transmission de sa demande à vos services, en application de l'article L311-2 du code précité.

Aussi, afin de faire droit à cette demande en vertu des dispositions susvisées, et bien que n'ayant aucune certitude quant à votre détention de tels documents, je vous prie de trouver, ci-joint, la demande formulée par Madame PATRON ainsi que les réponses apportées par le Département.

.../...



Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

Le Directeur Général des Services

Pierre JEANNIN